



Conséquences d'une grossiere erreur de ma part?

Par **Bergmann Walter**, le 12/07/2018 à 07:20

Bonjour a toutes et a tous,

Avant d'exposer mon probleme, je dois vous preciser que j'ai choisi le département de la Haute Loire car j'en suis originaire mais je suis résident en Espagne et ma question porte sur l'activité d'une entreprise cise en Espagne... Si vous jugez approprié de me répondre malgré tout, je pense que l'erreur que j'ai commise doit poser les memes problemes dans les deux pays... alors je me lance:

J'ai toujours été une vraie quiche en comptabilité et ce n'est qu'a l'approche de la dissolution de ma société que je commence a comprendre un peu les choses.

Je n'ai aucune dette (condition *sine qua non* au demarrage de la boite: pas de banquier dans l'affaire) mais le montage d'une SARL ne correspondant pas du tout a mon activité (trop d'obligations pour un si petit volume), j'ai décidé de passer sous le regime des artisans.

Ma question porte sur le dernier impot sur les sociétés a presenter prochainement:

Je viens de me rendre compte, que lors d'un transfert d'argent privé depuis un compte epargne, ma banque a fait transiter une somme de 18000 euros par le compte courant de l'entreprise. Cet argent est resté environ 15 jours (a mon grand mecontentement) avant d'etre viré sur notre compte perso.

Cette mesaventure pourrait peut etre rester sans conséquence aupres de l'adminitration fiscale mais MURPHY en a décidé autrement:

l'argent est entré a la fin Décembre 2016 et est sorti au tout debut de 2017. Pris dans d'énormes problemes perso a l'epoque j'ai oublié de le signaler au comptable qui a bien entendu inclus cette somme dans la déclaration de l'impot societe de 2016.

Je précise que je n'ai eu a acquiter l'impot que durant les deux premiers exercices de la boite... depuis 2014, la societe ne subi que des pertes...

Ma question: **suis-je dans la pannade?**

Merci d'avance pour votre lecture et peut etre pour vos commentaires.

Cordialement

Walter